

## Conclusion

28. Nous avons essayé de définir les grandes lignes d'une interprétation et d'une attitude chrétiennes, dans une perspective de service du peuple québécois cherchant des façons nouvelles de s'épanouir et de vivre avec les autres. Pour que cette recherche se fasse dans l'exercice responsable de la liberté, selon les exigences de l'unité et de la paix, nous sommes prêts à rendre service dans les limites de notre compétence.

# QUEL ESPOIR POUR UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL?

Première partie

par Vincent Cosmao

*Vincent Cosmao, dominicain, directeur du Centre Lebre (Paris) vient de publier aux Editions du Cerf **Changer le monde. Une tâche pour l'Église.** Il y dénonce l'injustice du présent système économique international et expose la mission politique du christianisme dans un monde qu'il est urgent de transformer. Tels sont également les grands thèmes de la conférence qu'il prononçait, le 7 septembre dernier, pour inaugurer le congrès de l'Entraide missionnaire. En voici la première partie; notre prochaine livraison complètera la publication de cette synthèse remarquable des rapports entre la foi et la justice internationale.*

Depuis bientôt six ans, l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International est au premier plan de l'actualité et à l'ordre du jour des conférences internationales sans qu'il soit possible de dire que la négociation en soit vraiment commencée. La solution des questions préalables concernant le fonds commun de stabilisation des prix des produits primaires et la renégociation de la dette est à peine en vue. Et si la conférence de la CNUSTED (Conférence des nations unies pour l'application de la science et de la technique au service du développement) qui vient de se terminer à Vienne semble avoir été moins négative que celle de la CNUCED (Conférence des nations unies sur le commerce et le développement) qui se tenait à Manille, il y a quelques mois, il n'est pas encore possible de dire que la voie soit ouverte pour un véritable dialogue Nord-Sud. Par ailleurs, la conférence des pays non-alignés à la Havane ne semble pas être celle du second souffle, si on la compare à celle d'Alger en septembre 1973. En affirmant solennellement le droit des peuples à se réappropriier leurs ressources naturelles et à prendre le contrôle des activités économiques nécessaires à leur transformation celle-ci mettait fin, virtuellement du moins, à l'ère coloniale dont la conférence de

29. Nous entendrons volontiers tous ceux qui voudront bien, comme nous le souhaitons, réagir à nos propos et nous resterons à l'écoute des événements. Nous répétons, cependant, qu'aucun des choix politiques qui s'offrent présentement au Québec pour son avenir constitutionnel ne s'impose au nom de l'Évangile et que nous poursuivrons notre tâche d'évangélisation, quelle que soit l'option démocratiquement choisie.

Montréal, le 15 août 1979

Bandoeng, en 1955, avait déjà sonné le glas. On peut cependant considérer comme positif et déterminant que ce groupe, comme celui des 77, continue à intervenir sur la scène internationale comme un acteur collectif dont le poids, dû au pétrole, n'est pas négligeable. C'est ce qui permet d'employer encore l'expression "Tiers-monde", quelles que soient les contradictions qu'elle peut servir à occulter.

C'est forts du pouvoir conquis grâce au pétrole que les "pays en voie de développement" ont pu proposer aux pays industrialisés la mise en route d'une négociation pour l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International, c'est-à-dire pour une transformation volontaire de leurs rapports réciproques. Par là même ils dévoilaient la nécessité de moduler pour le moins la régulation de l'économie internationale par le seul marché, dont tout le monde sait, même si beaucoup se refusent encore à le reconnaître, qu'elle ne fonctionne pas et qu'elle ne peut pas fonctionner. Les "avantages comparatifs" qui devaient, du point de vue des théoriciens du libre-échange, assurer la prospérité générale ont en effet produit le sous-développement de la périphérie à la mesure même de la concentration au centre du système des ressources, des activités productives et du pouvoir.

## Un système surcentralisé

On peut désormais considérer comme l'acquis de ces dernières années, même si cet acquis est loin d'être pris en compte, l'élargissement du consensus sur l'analyse du sous-développement non par le retard technique, même s'il est un obstacle au développement, mais par la déstructuration des sociétés dépendantes du fait de leur détermination par l'extérieur, c'est-à-dire par les décisions qui se prennent au Centre du système. C'est dire que le développement passe par la mise en oeuvre de l'autodétermination ou de la "self-reliance". De ce point de vue, la "crise" dans laquelle nous sommes apparaît comme l'effet du reflux vers le centre du processus de déstructuration qui avait commencé dans la périphérie et qui se généralise au fur et à mesure que se constitue un "super-Centre" ou un centre du centre où les transnationales décident de plus en plus de l'avenir du monde en fonction du seul calcul économique, laissant aux pouvoirs publics le soin de trouver des palliatifs aux effets sociaux de leurs décisions.

Les choses étant ce qu'elles sont, c'est en somme à entrer en politique internationale, pour la construction d'une société mondiale, que les "pays en voie de développement" ont invité l'humanité dans son ensemble en proposant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, c'est-à-dire la mise en oeuvre d'une "économie politique internationale". Victimes du système actuel de rapports entre peuples plus ou moins industrialisés, ils sont les mieux placés pour savoir et pour dire que ce système, dont l'effet nécessaire est le sous-développement des peuples et des groupes sociaux dépendants, ne peut assurer la satisfaction des besoins essentiels de tous, qui demeure quoi qu'on fasse pour se le cacher, l'objet de toute économie ou du moins de toute économie politique.

Faute d'ouvrir les yeux aux horizons de l'espèce, dont l'interdépendance est désormais une réalité, faute, aussi, d'une conscience éclairée de leurs véritables intérêts à moyen ou long terme, les pays industrialisés n'ont pas encore réussi à faire surgir en leur sein la "volonté politique" qui leur serait nécessaire pour entreprendre la négociation que leur propose le "Tiers-monde", dont ils savent pourtant qu'ils ne sont plus indépendants comme ils l'étaient ou croyaient l'être quand ils se contentaient de l'exploiter, sans lui demander son avis.

Bloquée, par défaut d'interlocuteur ou de négociateur, la démarche entreprise par le "Tiers-monde" demeure cependant en attente ou à l'état de proposition. Chaque mois qui passe la rend plus difficile et en même temps plus nécessaire, s'il est possible de parler de nécessité, même historique, là où intervient la liberté humaine, si déterminée soit-elle.

Pour tenter de scruter les chances d'un nouvel ordre économique international et l'horizon qu'il pourrait ouvrir à l'espérance, je me propose d'examiner successivement:

- la nécessité de la construction volontaire d'un nouveau système de rapports entre peuples et groupes sociaux;
- l'enjeu politique que représente la construction d'une société mondiale;
- le défi devant lequel se trouve, de ce fait, le Christianisme comme mouvement historique.

J'espère ouvrir ainsi la voie à une réflexion sur l'espérance, dans le champ qui est le sien, celui de l'histoire en train de se faire dont la fin n'est connue que de Dieu. Jésus disait même, du Père.

## 1 Un nouvel ordre se construira parce qu'il est nécessaire

Si la "commission trilatérale" est parfois présentée comme un des obstacles à l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International, dans la mesure même où elle apparaît comme la tête pensante de l'interlocuteur qui se dérobe à la négociation proposée par le "Tiers-monde", elle est aussi un signe de la nécessité d'une réorganisation du système mondial. Son existence même témoigne de l'impossibilité de penser et d'agir politiquement en fonction d'une autre société globale que la société mondiale. Aucun groupe humain, qu'il s'agisse d'une micro-société traditionnelle ou d'un empire, ne peut plus penser ou construire son histoire sans prendre en compte, dans l'ensemble de ses décisions, ses rapports avec les autres groupes humains dont il dépend pour une part, si minime soit-elle, et qui dépendent de lui.

L'interdépendance est devenue une réalité, même si tous ses effets ne sont pas encore visibles. C'est le résultat incontestable de la multiplication des rapports entre les peuples qu'a déclenchée l'ère coloniale. Mais tout au long de l'ère coloniale ces rapports se sont institués dans une a-symétrie dont nous commençons à réaliser qu'elle conduit à une impasse. S'il est vain de rêver de sociétés ou d'une société mondiale totalement symétrique, c'est-à-dire sans inégalités, nous savons mieux aujourd'hui que l'inégalité devient intolérable et invivable quand elle est telle que quelques-uns s'assurent le monopole de la richesse et du pouvoir tandis que la multitude manque du nécessaire sans avoir de prises pour la transformation d'une telle situation. L'unification de l'espèce humaine, entrée en communication avec elle-même, peut être considérée comme irréversible, sauf décisions volontaires de "quarantaine" ou d'"autonomie collective", dont l'exemple de la Chine donne à penser qu'elles ne peuvent durer que le temps d'une libération ou de la reconstitution d'une identité perdue ou menacée.

## De la domination à l'interdépendance

Mais l'unification de l'humanité qui s'est faite — à quel prix! — dans l'instauration de rapports de domination/dépendance, devra se transformer pour se réaliser en *interdépendance*, c'est-à-dire en un système de rapports où tous les partenaires aient le droit à la parole et leur part du pouvoir. Malgré les apparences, le temps se termine, en effet, où l'histoire était faite par quelques-uns pour leur plus grand profit et pour le malheur du grand nombre, à moins que ce ne fût pour leur servir de spectacle. Même si la démocratie ne semble pas en progrès, les conditions de sa pratique se généralisent; la conséquence en sera, à

moyen ou long terme, la nécessité de prendre en compte les points de vue des peuples dans l'organisation de leurs rapports réciproques.

Malgré la permanence de l'analphabétisme, l'information circule, en effet, et circulera de plus en plus avec la multiplication des moyens de communication. De moins en moins nombreux seront avec le temps les groupes humains condamnés à prendre pour argent comptant ce qu'on leur présente comme la vérité ou la nature des choses. De ce fait, la "conscientisation" des sociétés en sous-développement ira, et va déjà, en s'accroissant. Prenant conscience, et vérifiant, que les choses pourraient être organisées autrement qu'elles ne l'ont été, les hommes et les femmes de toutes conditions pourront donc exiger que soient pris en compte leurs points de vue, leurs intérêts ou leurs aspirations. N'étant plus condamnés à la résignation ou au fatalisme, ils ne seront plus dès lors réduits au silence. La voix de ceux qui sont sans voix deviendra alors une des données de la politique internationale. Déjà elle retentit quand elle est reprise par ceux qui acceptent d'en être les relais, comme dans ce dialogue entre les Indiens et Jean-Paul II dont on a trop méconnu la portée symbolique. Leur porte-parole disait au Pape: les vaches ont un meilleur sort que nous; nous ne pouvons même pas nous exprimer ne sachant pas l'espagnol et n'ayant pas d'écoles pour l'apprendre. Et le Pape leur répondait: je serai votre porte-parole. S'il doit devenir le porte-parole de tous ceux qui n'ont pas la parole, il n'a pas fini de parler, n'en déplaise à la Curie qui lui reprocherait déjà de trop parler.

Mais la conscientisation ou la montée en conscience du Tiers-monde prend une telle ampleur que bientôt ceux qui sont sans voix n'auront plus besoin de porte-parole: s'organisant, à la mesure même de leur conscientisation, pour prendre en charge leurs propres affaires, ils sauront se faire entendre quand ils sauront à l'évidence que leur "sous-développement" n'est pas le fruit naturel de leur impuissance ou de leur apathie mais le résultat d'une histoire qui s'est faite sans eux et en général à leurs dépens.

Cette montée en conscience, déjà observable dans des milliers de groupes, sera sans doute un des facteurs déterminants d'une politique internationale dont l'objet sera la construction d'une société mondiale. Le poids démographique du Tiers-monde sera, par ailleurs, tel qu'il ne sera pas possible d'ignorer indéfiniment la nécessité d'une organisation du monde qui permette au moins la satisfaction des besoins essentiels de tous. En créant le concept de "pauvreté absolue", nécessaire pour cerner la situation faite à 7 ou 800 millions de personnes, la Banque mondiale aura au moins contribué à la mise en évidence des enjeux de la fin du millénaire.

Mais ce n'est plus de charité ou d'aide qu'il s'agit, c'est bien du problème politique de la construction d'un système économique et social qui ne produise pas la pauvreté absolue mais qui rende possible une véritable interdépendance, c'est-à-dire la coopération entre peuples ayant tous droit à la parole.

Certes nous en sommes loin et c'est de nous désormais qu'il s'agit, de nous les citoyens des pays industrialisés qui n'avons pas la volonté politique nécessaire pour la transfor-

mation du système. Elle s'imposera à nous comme se sont imposées vaille que vaille, depuis le début de l'ère industrielle la réduction des inégalités qu'elle avait engendrées et la construction artificielle de systèmes de solidarité qui ne laissent personne en situation de pauvreté absolue.

### Négociier

Ce qui caractérise le tournant auquel nous arrivons, c'est, en effet, le passage de l'aide au Tiers-monde à la négociation avec le Tiers-monde. Il s'agit de franchir un seuil en prenant acte d'un conflit. Le fait que cette ère nouvelle ait commencé avec la "guerre du pétrole" n'est pas sans portée symbolique. Mais cette guerre qui rend pensable une redistribution du pouvoir est aussi le signe que cette redistribution est déjà commencée. En prenant le contrôle de leurs ressources naturelles, les pays du Tiers-monde conquièrent la part de pouvoir qui leur permet de nous imposer la négociation ou de nous y acheminer par une pédagogie dont on saisit mieux la pertinence quand on se trouve en situation de dépendance comme c'est le cas de l'Europe, encore que tous les pays industrialisés soient affrontés au même défi, comme les pays sous-développés, avec ou sans pétrole.

Le véritable passage des rapports de domination/dépendance aux rapports d'interdépendance dépendra de la prise au sérieux de cette négociation qui devient possible dès lors qu'il y a conflit ou rapport de forces, c'est-à-dire dès lors qu'aucune des deux parties n'a plus le monopole du pouvoir. A moins d'en venir encore une fois à la recherche d'une solution par la guerre, qui devrait être une guerre d'extermination, il nous faudra bien nous atteler à la construction volontaire, artificielle, politique, d'un nouvel ordre économique international, d'un système de rapports entre peuples et groupes humains qui permette à tous de produire et de maîtriser leurs conditions d'existence.

Contraints à gérer collectivement un patrimoine commun dont nous commençons à connaître les limites, nous sommes à un tournant analogue à celui de l'ère néolithique où nos ancêtres ont dû passer d'une économie de cueillette à la reproduction de leurs moyens de subsistance.

De ce point de vue, la nécessité de négocier ce qui est en train de devenir un conflit ou un rapport de forces donne peut-être son sens à la "crise" qui pourrait être une crise de croissance de l'humanité, le franchissement d'un seuil vers une humanisation solidaire de l'espèce. Mais la crise est aussi le moment du jugement et de la décision; rien n'est joué d'avance, tout dépend encore de nous, c'est-à-dire, en dernière analyse, des opinions publiques dont la formation, comme la conscientisation des groupes en sous-développement, sera nécessaire pour l'apparition de cette volonté politique dont le défaut est actuellement le principal obstacle à toute négociation.

Les dés sont déjà jetés mais les jeux ne sont pas faits. A la veille de la troisième décennie du développement, il n'est peut-être pas interdit de penser, ou d'espérer, envers et contre tout, qu'un pas en avant est possible. De toutes façons avec le temps le choix se précise entre l'ordre mécanique ou télématique des transnationales et le nouvel ordre économique international.

**A SUIVRE**

# LE RECOURS DU SALARIÉ CONGÉDIÉ DANS LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

par Claude D'Aoust  
Louis Leclerc  
et Gilles Trudeau

Les auteurs sont rattachés à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

Le 15 juin 1979, l'Assemblée Nationale adoptait en troisième lecture la Loi sur les normes du travail (1). Cette nouvelle législation, non seulement concrétisait un engagement pris par le Parti Québécois avant son élection au pouvoir, mais surtout donnait suite à une partie des recommandations faites par le Comité Castonguay sous le régime libéral d'avant novembre 1976 (2). Bien que de portée générale, la loi aura évidemment plus d'impact dans le secteur non-syndiqué de la main-d'oeuvre québécoise.

En remplaçant la désormais défunte Loi du salaire minimum par ces nouvelles dispositions, le législateur se donne un pouvoir important au niveau de la détermination des conditions minimales de travail. A titre d'illustration, en plus du salaire minimum, la loi et ses règlements déterminent la durée de la semaine normale de travail, les jours fériés obligatoirement chômés et payés, la durée du congé annuel payé et la période minimale du repos hebdomadaire. En outre, elle établit la longueur du préavis nécessaire pour mettre fin à l'emploi d'un salarié non-cadre, réglant ainsi comme nous allons le voir, un long débat jurisprudentiel.

Même si toutes ces nouvelles mesures soulèvent des questions intéressantes, nous voulons dans ces quelques lignes attirer l'attention sur un changement important apporté au projet de loi entre la première lecture, le 21 décembre dernier, et l'adoption de la version finale. A la suite de la présentation de certains mémoires en commission parlementaire, notamment ceux de la C.S.N.

et de la C.E.Q., le gouvernement a cru bon d'introduire dans son projet de loi certaines dispositions protégeant l'emploi du salarié contre une décision arbitraire de son employeur.

Ainsi apparurent les articles 124 et suivants, qui édictent qu'un salarié ayant cinq années de service continu chez un même employeur peut, s'il croit avoir été congédié sans une cause juste et suffisante, soumettre son cas à la Commission des normes du travail pour enquête, et éventuellement à un arbitre pour décision. La loi ne distingue pas entre les diverses causes de la cessation d'emploi. Il peut s'agir d'un renvoi pour des raisons administratives, en cas de licenciement collectif par exemple; il peut s'agir aussi d'un renvoi disciplinaire, si par exemple, en temps de canicule, le salarié a pris l'habitude de boire un peu trop de bière à l'heure du lunch.

Ces nouvelles règles auront bien sûr une importance considérable dans le monde du travail, ne serait-ce que parce qu'elles permettent d'appliquer au secteur non-syndiqué certaines règles de protection de l'emploi dont seuls bénéficiaient jusqu'ici les salariés régis par une convention collective. Pour évaluer l'impact de ces nouvelles dispositions législatives, nous commencerons par décrire le régime juridique qui prévaut actuellement en matière de renvoi chez les non-syndiqués. Cette description s'avère d'autant plus nécessaire que ce régime continue de prévaloir pour les salariés ayant moins de cinq ans de service continu chez un même employeur, ce qui représente tout de même une fraction importante de la main-d'oeuvre. Subséquemment, nous discuterons des innovations que présente le nouveau régime pour ceux qui en profiteront.

### Le régime actuel du renvoi

Tenons pour acquis que tous les salariés sont liés à leur employeur par un contrat de travail à durée indéterminée (3), ce qui n'est pas loin de la vérité. Seule cette entente détermine actuellement les droits et obligations du salarié et de l'employeur dans une entreprise non-syndiquée.

Par ce contrat, le salarié se place en état de subordination juridique face à son employeur, ce dernier détenant dès lors un pouvoir de direction. En vertu de ce rôle de direction, l'employeur doit réagir face à certaines situations survenant tout au long de la relation quotidienne qu'il vit avec ses salariés. Ainsi, il pourra éprouver des difficultés économiques qui le forceront à se départir d'une partie de sa main-d'oeuvre. D'autre part, le salarié pourra, à la suite d'un accident ou d'une maladie, devenir incapable de faire le travail pour lequel on l'avait embauché ou encore, il pourra se rendre volontairement coupable de quelque acte répréhensible qui justifiera une sanction disciplinaire.

Face à ces problèmes qui peuvent survenir en tout temps dans une entreprise, force nous est de constater que la mesure la plus accessible actuellement est tout simplement le congédiement du salarié. Même s'il n'a commis aucune faute, ce dernier peut être renvoyé en tout temps à la condition de recevoir de l'employeur le préavis prescrit par la loi.

L'article 1667 du Code civil prohibe l'engagement pour une durée illimitée. Aussi a-t-il fallu reconnaître à chaque

1- Cette loi entrera en vigueur progressivement, sur proclamation du gouvernement. Le procédé est assez détestable, à cause de la période transitoire durant laquelle l'intéressé doit constamment vérifier l'état du droit dans la Gazette officielle.

2- A ce propos, voir les remarques de Léo Roback in *Le projet de loi numéro 126 sur les normes du travail* (compte rendu d'une journée d'étude tenue le 10 mars 1979), École de relations industrielles, Université de Montréal, 1979, photocopié, 73 pages, pp. 54-5.

3- Le contrat de travail à durée indéterminée est celui dont le moment de la cessation n'est pas prévu à l'avance dès sa formation. Il s'oppose en cela au contrat à durée déterminée ou à terme.

différent d'eux-mêmes (E. Levinas); par l'étude du jeu renouvelé des pouvoirs (modification des pouvoirs en place, émergence des "contre-pouvoirs") tant dans les sociétés politiques qu'à l'intérieur des Eglises elles-mêmes (M. Passicos) — avec les tensions diverses qui en résultent tant au plan de l'action qu'à celui de la doctrine.

Dans les luttes qui se livrent autour du progrès technique, soit pour l'accaparer en vue du confort ou de la domination, soit pour s'en approprier une juste part et mettre fin à un sous-développement insupportable, indigne de la personne humaine, les pouvoirs et les contre-pouvoirs justifient plus facilement leur recours à la violence au mépris des droits de l'homme, voire jusqu'à la torture qu'on essaie de rendre "propre"; il se crée des alliances, des monopoles (comme celui des U.S.A. et de l'U.R.S.S. dans le nucléaire) et les problèmes s'internationalisent rapidement.

Les Eglises, autrefois plutôt réservées en tant qu'institutions, reconnaissent que le progrès n'a rien qui s'oppose à leur tradition de foi bien comprise, et même qu'il paraît indispensable pour effectuer des rattrapages qui s'imposent, pour mettre fin rapidement au scandale que constitue l'indigence de la majorité de l'humanité. Mais ces mêmes constatations rendent inquiétant l'usage qu'on peut faire du progrès, quand les conséquences n'en sont pas exactement prévisibles. Enfin, la décentralisation, qui remet plus de responsabilités et d'autonomie aux Eglises locales, risque toujours, quand les problèmes s'internationalisent, de les mettre en opposition avec l'autorité centrale, comme aussi de les affronter à une partie des fidèles qui les auraient d'abord sensibilisées à la solidarité humaine et aux exigences de la justice: on hésitera souvent à déstabiliser tant de choses.

Autre difficulté: les Eglises peuvent se trouver trop rapprochées des pouvoirs locaux pour être vraiment libres, ou trop éloignées idéologiquement pour paraître désintéressées. Là-dessus, on est allé jusqu'à dire que, pour dissiper cette méfiance a priori, il ne faudrait pas hésiter à donner des preuves irréfutables d'engagement dans la situation locale, fût-ce au risque d'être taxé d'imprudance, à l'extérieur. Car il y a "un poids objectif de la moralité s'opposant aux forces politiques, retardant leurs effets, les détournant de leur ligne générale".

### Penetanguishene

Après deux ans d'efforts pour obtenir l'école secondaire française à laquelle ils ont droit, les Franco-Ontariens ont résolu de créer à Penetanguishene une école parallèle française — l'Ecole secondaire de la Huronie — autonome et indépendante.

Notons tout d'abord que si la loi ontarienne de l'éducation autorise la création d'écoles francophones, cette même loi contredit le principe pour lequel elle est formulée: en effet, elle prévoit que les conseils scolaires — qui administrent le budget — doivent se prononcer sur l'établissement de telles écoles. C'est ainsi qu'ils ont pu faire obstacle à la création d'écoles à Penetanguishene, tout comme à Windsor il y a deux ans.

Dans ces circonstances, c'est donc l'Etat lui-même qui sanctionne, par une loi, un mécanisme permettant d'en empêcher l'application. Le scénario de l'hypocrisie se répète, au gré des humeurs du temps, et les castors du Conseil scolaire de Simcoe continueront longtemps à ron-

Pour y faire consentir, il faut jouir d'une grande confiance. Celle que mérite justement le courage de risquer des avantages durement acquis, quand la justice est bafouée, ou la paix indûment compromise.

Comment y réussir, surtout quand les idéologies nouvelles, sensibles à l'action du temps dans l'aventure humaine, ont tendance à interpréter tout retard comme une complicité objective avec les événements, à confondre prudence et trahison? Comment garder l'indispensable attitude de tolérance, qui sait que "l'universalité humaine ne se dégage pas par la réduction des différences à ce qu'elles présupposent de commun" (la tendance totalitaire), que "la justice recherchée dans la violence pure court ses plus grands risques", enfin qu'il faut reconnaître la part tolérable dans l'autre, même dans l'ennemi, respecter "ce qui fonde la société elle-même: la proximité du prochain".

Mais cet effort pour mener une action significative reste toujours grevé de l'incertitude d'avoir à vivre la révélation dans les sursauts du quotidien; l'aventure du Royaume de Dieu progresse dans la réalité et demeure, selon la théologie de la libération présentée avec chaleur par Le Cardonnel, la voie normale par laquelle l'Eglise peut approfondir le message même qu'elle doit porter, tout comme les disciples d'Emmaüs ont mieux saisi les Ecritures après l'épreuve de la passion, quand ils se sont retrouvés et qu'ils ont reconnu la présence de Jésus au partage du pain.

Je ne puis ignorer qu'en parlant d'Eglises on s'est habituellement référé aux représentants officiels, malgré deux rappels - restés sans écho - que les fidèles constituent aussi l'Eglise, et que sans un certain accord avec leur communauté, les interventions officielles des Eglises n'auraient guère de poids. Cette réduction, compréhensible peut-être sur le plan de l'impact immédiat d'une intervention, reste symptomatique d'une époque où les individus ont trop tendance à se dérober à leurs responsabilités, à se cacher derrière des organismes plus anonymes que vraiment collectifs.

Roger Marcotte

ger la paroi résistante de la minorité française. Quand le gouvernement de monsieur Davis s'ouvrira-t-il les yeux sur sa propre responsabilité? Quelle responsabilité? Celle d'amender une loi qui, certes, le dérange, surtout en période pré-électorale.

Comme le dit Patricia Dumas dans *Le Devoir* du 30 août, le Conseil scolaire de Simcoe a des motifs pour continuer son opposition, car il veut, prétend-il, forcer le gouvernement à légiférer, ce que celui-ci n'osera faire, soyons-en convaincus. Ce qu'une poignée de Franco-Ontariens a réussi péniblement demeure une leçon: que chaque groupe minoritaire engage courageusement la lutte pour la défense de ses droits et que cette lutte progresse au niveau de chaque région, en comptant sur l'appui des associations nationales et en politisant le mouvement de revendication.

Robert Toupin  
79-09-15

# QUEL ESPOIR POUR UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL?

DEUXIÈME PARTIE

par Vincent Cosmao

Dans la première partie de cet article, parue dans notre livraison d'octobre, Vincent Cosmao, directeur du Centre Lebrét (Paris), montrait la nécessité d'un nouveau système de rapports entre peuples et groupes-sociaux, et l'urgence d'une volonté concertée de construire ce nouvel ordre international. Cette deuxième (et dernière) partie explique l'enjeu politique que représente la construction d'une société mondiale et le défi qu'elle pose au christianisme. Rappelons que ce texte était prononcé au congrès de l'Entraide missionnaire, le 7 septembre dernier.

## 2 La construction d'une société mondiale est l'enjeu politique de la fin du millénaire

En nous proposant la négociation du conflit qui se précise entre eux et nous, les pays en sous-développement nous forcent à entrer effectivement en politique internationale. L'objet de toute politique est, en effet, la construction de la société ou des conditions de la vie collective, c'est-à-dire de l'existence humaine, par la négociation des contradictions et l'articulation des intérêts qui ne sont jamais naturellement complémentaires ou compatibles.

Si l'homme n'existe qu'en société, la société, pas plus que l'homme, n'est pas donnée dans la nature; elle n'existe que dans la mesure où elle se construit et elle ne se construit que dans la mise au point et la mise en oeuvre des systèmes de régulation ou des contraintes qui permettent aux hommes de vivre ensemble.

Pendant si longtemps les peuples ont été menés par des individus ou des minorités qui s'y croyaient ou s'y prétendaient prédestinés par Dieu ou par la nature, qu'il faut du temps pour se faire à l'idée qu'une telle tâche ne peut être menée à bien que dans la mesure où tous, sans exception, peuvent y participer. Nul ne peut, en effet, savoir ce qui convient à autrui ni, a fortiori, en décider pour lui. A l'échelle internationale c'est la participation de tous les peuples à la construction de la société mondiale qui est aujourd'hui en question et donc la redistribution du pouvoir qui en est la condition.

Mais le pouvoir ne se redistribue que dans la mesure où ceux qui ne l'ont pas le prennent, ou du moins en conquièrent leur part. Si paradoxal que cela puisse paraître, cette

redistribution du pouvoir correspond aussi à l'intérêt de ceux qui le détiennent actuellement. Certains, qui sont puissants, ont compris, à l'expérience, qu'ils ne peuvent jouer indéfiniment aux gendarmes du monde. Tous ceux qui participent au pouvoir comprendront de même que la participation de tous à la reconstruction de la société mondiale est la condition de sa réalisation et il est de l'intérêt de tous qu'elle se construise.

### L'homme et l'inégalité

Après la mise en évidence des contradictions dont la résolution est l'objet de la politique, la réflexion sur la vie collective et sa régulation est, en effet, conduite à s'engager sur de nouvelles pistes qui nous mèneront à découvrir combien radicalement la politique est la condition de l'existence humaine, à l'échelle de l'espèce plus encore qu'à l'échelon des nations.

D'une part il apparaît, à l'observation et à l'analyse, que, laissées à leur propre jeu, les sociétés se structurent inévitablement dans l'inégalité. Il en est de cette inertie comme de la pesanteur ou de la résistance de l'air. Sa reconnaissance et sa prise en compte sont la condition de sa neutralisation ou de sa maîtrise.

On voudrait aujourd'hui au nom de la science, de la génétique ou de la sociologie, nous imposer cette évidence comme une norme selon laquelle les élites seraient prédéterminées au gouvernement des masses, elles-mêmes condamnées à se laisser conduire. Si la réplique à cette nouvelle idéologie en reste souvent au plan de l'imprécation, de la proclamation ou de la profession de foi c'est, sans doute, que sachant qu'il en a presque toujours été ainsi, nous risquons d'être démunis devant l'assurance des porteurs de ces nouvelles évidences. Ce n'est, en effet, pas la "nature humaine"

ne" de la philosophie des lumières, fondement des droits de l'homme et du citoyen, qui fera le poids devant la nature dont on nous révèle les constantes, les régularités ou les lois. Que l'inégalité soit dans la nature des choses, les individus n'en manquent pas et il importe de les prendre en compte. Donnée au départ, elle se multiplie cumulativement au fur et à mesure que les individus ou les groupes sont soumis aux déterminations qui les font ce qu'ils sont ou du moins délimitent étroitement leurs possibilités de développement ou d'accomplissement. Aucune utopie égalitaire, si puissante soit-elle pour soulever les aspirations ou les rêves, ne tient devant cette mise en évidence de la nature des choses.

Mais l'homme n'est pas dans la nature des choses. Produit de la nature sans doute, déterminé par elle à travers toutes les racines qu'il y plonge, il n'existe que dans la mesure où il se conquiert sur la nature, où il se construit en s'organisant pour la maîtriser et lui imposer le projet qui le constitue. Comme il arrive à faire tenir en l'air le plus lourd que l'air en s'appuyant sur la résistance de l'air, c'est en résistant à l'inégalité qui est dans la nature des choses qu'il parvient à s'organiser pour vivre en société; c'est en s'imposant des contraintes ou des lois, œuvres de son travail créateur, qu'il crée les conditions d'une existence possible pour tous. Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, disait Lacordaire, c'est la liberté qui opprime, c'est la loi qui libère. La loi délimite en effet les espaces de la liberté et l'élaboration de la loi est bien une des tâches majeures de toute politique.

À l'échelle internationale où la structuration de la collectivité humaine dans l'inégalité apparaît dans toute son ampleur, c'est à l'élaboration et à la mise en œuvre de la loi que nous sommes désormais invités, étant bien entendu qu'il ne peut plus être question pour quelques-uns d'imposer leur loi à tous, dans la mesure où tous prennent conscience de leur droit à la parole.

Il est clair, en effet, par ailleurs, que la loi ne s'impose et que les sociétés ne se structurent que dans la mesure où les contraintes nécessaires sont perçues et reçues comme nécessaires, comme allant de soi, en un sens comme sacrées. La sacralisation des organisations sociales au fur et à mesure qu'elles se construisent est une autre régularité, constante ou loi des dynamiques sociales. Ce fut longtemps la fonction des religions de faire aller de soi les contraintes qui s'imposaient ou dont ceux qui avaient le pouvoir avaient décidé qu'elles s'imposaient. L'histoire nous a montré à quelle profondeur devait aller la désacralisation, jusqu'à l'athéisme y compris, quand il fallait transformer les systèmes sociaux ainsi imposés à l'évidence.

Mais la sécularisation des sociétés, avec le développement des sciences sociales, n'a pas mis fin à de tels processus. Les pouvoirs ou les projets de société continuent à se sacraliser, souvent avec d'autant plus de rigueur qu'ils se veulent scientifiques et donc a-religieux. C'est le signe qu'au-delà même de la référence au sacré ou au divin c'est la structuration de l'"inconscient collectif" qui semble être la condition du fonctionnement des organisations sociales: la vie collective n'est possible qu'à base d'évidences qu'il ne peut être question de mettre en question.

Mais s'il en est ainsi dans la nature des choses, c'est ici aussi avec la résistance à la nature des choses que commence la politique. Elle ne peut être que la pratique toujours à reprendre de l'organisation des rapports qui constituent la vie collective.

L'entrée en politique internationale dépendra de notre capacité à élaborer, ensemble, la loi qui nous gouvernera et à maîtriser l'inertie qui tend à l'imposer comme divine ou découlant de la nature des choses. À peine est-elle élaborée, il faut en effet l'amender dans une négociation permanente qui sera désormais la condition de notre vie collective.

### 3 Dans cette situation internationale le christianisme est provoqué à renaître comme mouvement historique

L'ère coloniale qui s'achève s'était ouverte au moment où, au sommet de son organisation et de son expansion, la "chrétienté" médiévale était déjà à la veille de son éclatement. Sa rupture avec l'Orient l'avait déjà réduite aux limites de l'Empire d'Occident où il fallait bien s'organiser pour vivre sur les ruines de l'ordre romain et dans le désordre consécutif aux grandes migrations que nous appelons les invasions barbares, oubliant qu'il s'agit de nos ancêtres. La résistance à l'Islam conquérant fut un des facteurs déterminants de la construction de ce système social. En se transformant en croisade elle contribuait à transformer le christianisme en religion civile de l'Occident. L'organisation de l'Eglise, qui se consolidait au fur et à mesure que l'Empire s'écroulait, la préparait d'ailleurs à être l'agent de sacralisation de l'organisation sociale qu'il fallait bien mettre en place, ne fut-ce que pour réduire l'insécurité devenue la réalité quotidienne. Les hommes de guerre, devenant princes, partageaient ainsi le pouvoir avec les hommes d'Eglise qui assuraient la bonne mort, le salut éternel. Celui-ci étant la préoccupation la plus partagée, l'Eglise sacrailt les rois ou les empereurs. Leur donnant ainsi l'évidence nécessaire pour s'imposer aux peuples.

Le travail social et culturel nécessaire pour désacraliser ce système fut tel à partir du 18<sup>e</sup> et même du 16<sup>e</sup> siècle qu'il devait aboutir à la marginalisation de l'Eglise qui avait tenu tant de place dans la société. Elle est généralement considérée comme acquise avec l'évidence de la sécularisation des sociétés post-chrétiennes, et, par extrapolation, de toutes les sociétés.

Il ne suffit sans doute pas d'un ayatollah pour mettre en doute une telle évidence, d'autant plus que sa pratique conduirait à souhaiter l'accélération de la sécularisation.

Mais les signes ne manquent pas, en ce qui concerne le monde façonné par le christianisme, d'une rentrée en scène du mouvement historique qui s'était perverti en chrétienté. Passé par le creuset de la critique, le christianisme est en effet en train de retrouver la mémoire en revenant à ses sources historiques.

### Le "virus judéo-chrétien"

Le signe le plus parlant dans l'actualité de ces dernières semaines, en France du moins, est la dénonciation par la "nouvelle droite", qui préconise la délégation du pouvoir aux élites, du "virus judéo-chrétien" qui serait à l'origine de toutes les utopies égalitaires, dénonciation qui va jusqu'à préconiser le retour au paganisme indo-européen où ceux qui "prirent", ceux qui "combattent" et ceux qui "travaillent" avaient leur place et leur fonction rigoureusement délimitées selon la nature des choses.

Mais en retrouvant sa mémoire biblique ce n'est pas sur le chemin de l'utopie que se remet le christianisme. Il est renvoyé à des pratiques qui depuis toujours structuraient son existence et sa conscience: pratiques de résistance à la structuration et à la sacralisation des sociétés dans l'inégalité. La relation à Dieu redevient alors le rapport qui structure le plus radicalement l'existence et la conscience.

Si Dieu est Dieu en effet, tout est à tous, et il importe de s'organiser pour qu'il en soit ainsi. L'année sabbatique et l'année jubilaire représentaient ainsi dans l'Israël antique des tentatives d'introduction de ruptures ou de régulations artificielles dans l'inertie qui conduit les sociétés à se structurer dans l'inégalité.

De même aux 4<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> siècles l'unanimité des Pères de l'Eglise sur la communauté originelle et la destination universelle des biens représentait une réaction à la fois théologique et politique à l'accentuation de l'inégalité dans l'Empire en déstructuration et à sa reproduction dans l'Eglise elle-même. Ils allaient jusqu'à dire, et au 13<sup>e</sup> siècle l'unanimité des théologiens, canonistes et juristes allait se faire à-dessus, que celui qui manquait du nécessaire avait le droit de le prendre où il le trouvait. Formés dans l'empire romain, ils savaient de quoi ils parlaient quand ils parlaient de droit.

### Extrait de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, votée le 1er mai 1974 lors de la VI<sup>e</sup> session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'ordre économique international actuel est en contradiction directe avec l'évolution des relations politiques et économiques du monde contemporain. Depuis 1970, l'économie mondiale a subi une série de crises profondes qui ont eu de graves répercussions, en particulier sur les P.V.D. qui sont généralement plus vulnérables aux impulsions économiques extérieures. Le monde en voie de développement est aujourd'hui une force considérable dont l'influence se fait sentir dans tous les domaines de l'activité internationale. Cette évolution irréversible du rapport des forces dans le monde appelle une participation active, pleine et équitable, des P.V.D. à la formulation et à l'application de toutes les décisions qui intéressent la communauté internationale. (...)

Les événements actuels ont mis en lumière le fait que les intérêts des pays développés et ceux des P.V.D. ne peuvent plus être dissociés les uns des autres, qu'il existe une corrélation étroite entre la prospérité des pays développés et la croissance des P.V.D. et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs. La coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays. C'est dire que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de l'existence entre tous les membres de la communauté internationale d'un esprit de coopération fondé sur l'égalité souveraine et la suppression du déséquilibre qui existe entre eux.

Dans la ligne de cette tradition nous ne pouvons, quand nous parlons de la destination universelle des biens, nous contenter de répéter les conclusions qu'ils en tiraient. Ceux qui manquent du nécessaire, ceux qui sont en situation de pauvreté absolue, ne sont pas en mesure d'aller prendre ce qui leur manque pour vivre ou pour survivre. Si nous voulons être conséquents avec nous-mêmes quand nous disons que Dieu est Dieu, il nous faut nous organiser à l'échelle mondiale pour que personne ne manque du nécessaire.

### Une pratique anti-inégalitaire

De même si Dieu seul est Dieu ou, en d'autres termes, s'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, il ne peut être question de se laisser aller à sacraliser les organisations sociales qu'il faut bien construire. C'est ce que Jésus disait en clair dans sa discussion avec ses adversaires sur l'impôt à payer à César. Prenant acte du fait qu'ils avaient sur eux la monnaie de l'impôt et que donc ils reconnaissaient, de fait, César comme collecteur d'impôts, il leur dit: "Rendez donc à César ce qui est à César", c'est-à-dire sa monnaie. Mais il ajoutait "Et rendez à Dieu ce qui est à Dieu", c'est-à-dire le culte qui lui est dû et à lui seul. Mais c'était bien ce culte que revendiquait César. Les premiers chrétiens l'avaient bien compris qui transigèrent sur tout, y compris sur l'esclavage, sauf sur le culte. Dissidents du culte, leur première profession de foi, avant même de se formuler dans l'affirmation que "Jésus est Seigneur" tenait dans ce refus.

De même face aux défenseurs de la Loi, sacralisée en même temps que détournée en moyen de domination des pauvres alors qu'elle était faite, entre autres, pour éviter qu'il y ait des pauvres à perpétuité, les premiers chrétiens, comme Jésus, se comportaient avec l'assurance qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Par cette double résistance à la structuration des socié-

## L'INTERDÉPENDANCE

Le rapport du club de Rome

(Reshaping the International Order) énumère cinq champs d'interdépendance qui correspondent à cinq crises majeures de notre époque:

- 1) la crise de l'énergie: elle force les pays industrialisés à négocier mais elle se répercute durement sur les pays les plus pauvres;
- 2) la crise alimentaire: dans les pays les moins avancés, la croissance rapide de la population dépasse l'augmentation de la production agricole;
- 3) la crise de l'environnement: elle n'est pas limitée aux régions industrialisées, car la pollution de l'eau, de l'air ou de la haute atmosphère se transmet d'une zone à l'autre;
- 4) l'usage des ressources: dans un monde gouverné par les prix du marché, le Sud se trouve perdant, tandis que l'accès continu à des ressources de haute qualité pose au Nord de sérieux problèmes économiques;
- 5) la dépendance technologique: le Nord échange sa technologie pour les matières premières du Sud, mais cette technologie ne répond pas aux besoins de développement de pays où abonde la main-d'œuvre non spécialisée.

tés dans l'inégalité et à leur sacralisation, le christianisme, et plus largement la tradition abrahamique, se situe dans l'histoire, quelles qu'en aient été les aberrations, les distorsions ou les perversions, comme un mouvement dont la vérité première, avec la reconnaissance de Dieu comme Dieu, est la prise de conscience que l'homme est, collecti-

### Si Dieu est Dieu, tout homme est homme.

L'espérance qui nous soulève et nous mobilise n'est pas seulement l'espérance de la vie bienheureuse. C'est ici et maintenant que Dieu nous appelle à nous faire exister, collectivement, car nous n'existons qu'en société, à son image et ressemblance et en communion avec lui, mais nous ne sommes en communion avec lui qu'à la mesure de notre communion fraternelle. Celle-ci est à construire. Elle est une tâche collective qui passe par l'organisation de nos rapports de telles manières que tous aient la possibilité de vivre humainement, en fils de Dieu.

C'est l'avenir de l'humanité qui est en question dans l'organisation du monde plus encore que dans la prévention de la guerre qui pourrait conduire au suicide collectif. Cet avenir de l'humanité est l'enjeu de la foi. Dieu ne sera reconnu comme Dieu que là où l'homme aura la possibilité d'être homme. Si Dieu est Dieu en effet tout homme est un homme.

Nous sommes ainsi conduits, bon gré mal gré à une pratique politique de la foi, c'est-à-dire à une pratique de la foi soucieuse de ses effets dans l'histoire en train de se faire.

Paradoxalement, c'est l'Eglise comme telle, communauté de ceux qui croient en Jésus-Christ et qui s'organisent pour exister socialement, qui est appelée à devenir un des acteurs collectifs de cette transformation du monde dont chaque jour qui passe montre mieux la nécessité.

L'instauration d'un nouvel ordre économique international, démarche politique s'il en est puisqu'il s'agit de restructurer tous les rapports qui constituent la vie collective, devient ainsi un des critères de la vérité de la foi et de la conversion à Dieu qui en est la porte d'entrée et la pratique toujours à reprendre. Pour être en relation vraie à Dieu il nous faut construire entre nous des rapports qui permettent à tous d'être nos frères.

Cette rentrée en scène de l'Eglise dans la vie internationale ne risque pas de conduire à une nouvelle chrétienté, comme certains pourraient le craindre. La critique radicale de la chrétienté demeure en effet la condition de l'accès à la Parole de Dieu qui confie le monde à l'homme en l'appelant à se faire exister à l'image et ressemblance de Dieu. Plus radicalement que sa négation, la reconnaissance de Dieu appelle l'homme à créer un monde habitable, tâche politique s'il en est, nous n'avons pas fini de le découvrir.

vement et solidairement, l'acteur de son histoire. Un, comme il l'est dit en Adam, et comme Paul le dit plus clairement encore à propos du Christ en qui il dit que nous sommes tous un seul sujet, un seul fils de Dieu mais aussi un seul acteur de notre histoire, l'homme, l'humanité, se trouve devant la tâche qui est la sienne: organiser la nature et sa propre vie collective de telle manière que la vie soit possible pour tous. C'est bien l'objet de la politique qui doit tendre à être une pratique de construction de la société et non un débat d'idées ou une guerre de religions comme elle tend à le devenir tant que n'est pas maîtrisée la tendance à se fabriquer des dieux.

Pour la tradition judéo-chrétienne deux attitudes sont identiquement incompatibles avec la reconnaissance de Dieu comme Dieu: l'idolâtrie et le consentement à l'injustice. Mais plus radicalement encore, est incompatible avec la reconnaissance de Dieu comme Dieu la sacralisation d'une organisation sociale qui produit l'injustice en laissant jouer l'inertie qui conduit à l'inégalité croissante. Plus radicalement qu'une utopie égalitaire la tradition judéo-chrétienne a comme axe une pratique anti-inégalitaire.

Qu'il n'en ait pas été ainsi pendant des siècles ne change rien aux évidences qui structurent la mémoire collective, même si cette mémoire s'était perdue.

# LA COMMISSION TRILATÉRALE

## et la nouvelle stratégie internationale des pays capitalistes développés

Pendant toute la durée de la conférence de Puebla (III<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain), un groupe de théologiens et de spécialistes des sciences sociales a préparé des documents de travail à l'intention des évêques. Il s'agit de résumés et de synthèses dépouillés de tout appareil scientifique, mais qui font le point sur un sujet controversé. Pour évaluer la Trilatérale du point de vue du "Sud", nous avons traduit ce texte, publié en espagnol - avec tous les textes de ce groupe de travail - dans *Para entender America latina* (CEASPA, Panama, 1979).

Depuis la fin des années soixante, le système capitaliste international traverse une période de crise et de restructuration: la conjoncture devient particulièrement difficile à un triple niveau.

### La conjoncture (1)

A) Sur le plan international, on remet en question, pour les renégocier, l'ensemble des institutions et des mécanismes mis en place à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ces instances visaient à garantir l'hégémonie nord-américaine au sein du monde occidental et à coordonner l'action concertée des pays capitalistes développés face aux "défis communs" que représentaient pour eux leurs rapports avec le Tiers-monde et avec les pays socialistes.

B) Sur le plan économique, au niveau de chaque pays comme à l'échelle internationale, le système affronte durant cette période la pire dépression depuis la "Grande crise" de 1929.

C) Sur la scène politique intérieure, les nations du premier monde se trouvent affrontées à des problèmes aigus, voire à de véritables crises morales, qui poussent l'opinion publique à s'interroger sur la légitimité même de l'Etat. Au premier plan des préoccupations de leurs classes dominantes s'impose l'urgence de restaurer le consensus national. Tout ceci est étroitement relié à des événements d'ordre international comme la déroute des Etats-Unis dans le Sud-Est asiatique ou les révélations sur les activités de la CIA au Chili, incidents qui témoignent d'une perte croissante de la compétence (2) idéologique internationale des puissances occidentales.

C'est alors que quelques représentants des classes dirigeantes des pays capitalistes mettent au point une série de projets grâce auxquels ils espèrent désamorcer la situation

critique où s'enlise le système. La conjonction des trois crises que nous venons d'évoquer menace particulièrement les secteurs économiques qui dépendent d'un marché international "libre et ouvert": on craint en effet que finissent par s'imposer des tendances nationalistes et protectionnistes. C'est dans ce contexte qu'on prépare l'un des projets les plus articulés de "relance de l'ordre international": la Commission Trilatérale.

### Relancer l'ordre international

En 1973, pour faire face à la crise, David Rockefeller chargeait Zbigniew Brzezinski, alors professeur à l'Université Columbia, de convoquer un groupe d'environ deux cents "personnalités" des Etats-Unis, d'Europe occidentale et du Japon, dans le but d'élaborer les grandes lignes d'une stratégie commune. La Commission trilatérale est donc formée de représentants des centres les plus importants du pouvoir économique, financier, politique et même idéologique des principaux pays capitalistes. A partir des dix-sept dossiers rédigés par les ateliers de travail et discutés par l'ensemble de la Commission, la Trilatérale s'est constituée en une sorte "d'organisme intellectuel collectif" qui représente les secteurs les plus "transnationalisés" du système capitaliste international. La "stratégie trilatérale", qui se dégage de ces documents, constitue sans aucun doute l'une des expressions les plus cohérentes des intérêts des classes dirigeantes dans chacun des pays du système capitaliste, surtout dans leurs secteurs les plus internationalisés. Par ailleurs, à commencer par le président Carter, les seize prin-

1. Les sous-titres sont de la rédaction.
2. Empruntée au vocabulaire de la linguistique et de la sémiologie, la notion de "compétence idéologique" veut signifier la capacité de convaincre, de faire partager des convictions, de "vendre" un sens. (N.D.L.R.)